

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 27 octobre 1950.

N° 3006/Just.

Réponse au n°3016/A.I.2
du 6 septembre 1950.

OBJET:

Dossier S.I. 153.

Monsieur le Résident,

ASTRIDA



1436

En réponse à votre lettre rappelée en marge,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les recherches
effectuées en territoire d'Astrida se sont révélées infructueuses.

L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,

d

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .